

PRÉAVIS N°: 10/21

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 293'000.- pour la réfection et l'aménagement de la chaussée et mise en séparatif des canalisations de la rue des Terreaux

CONSEIL COMMUNAL DU 7 décembre 2021

Monsieur le Président,
Mesdames, les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission nommée par le bureau du Conseil communal s'est réunie le 10 novembre 2021 à 19h30 à la salle de Mazan pour étudier le préavis 10/21.

La Commission était composée de Mesdames Cristina Vitorino, Cécile Muriset et Laetitia Seitenfus ainsi que Messieurs Pierre-Alain Bohnenblust et Avni Iseni. Monsieur Jakup Isufi a également participé à cette séance en tant que membre de la COGEFIN.

Lors de cette séance, la Commission a pu poser ses questions à Madame Véronique Diserens, Municipale en charge du service de l'Environnement et voirie, accompagnée de Monsieur Blaise Cordey, Chef de service. Nous les remercions pour leur disponibilité.

Comme le préavis était rédigé de façon détaillée, il a été relativement facile pour la Commission de prendre position sur cet objet.

Lors de la présentation du projet, les éléments suivants nous ont été rappelés :

La chaussée de la Rue des Terreaux entre le Clos des Terreaux et l'Avenue du Fey se trouve dans un état pitoyable. En effet, la superstructure de la route est atteinte et la chaussée est en fin de vie. Le service de voirie a indiqué, l'automne passé, que si rien n'était envisagé nous ne pourrions pas prévoir le déneigement d'une portion de la Rue en raison de son mauvais état.

En plus de la réfection routière, la réalisation de ce projet permet de remplacer des canalisations anciennes afin d'assurer notamment le séparatif des eaux usées et des eaux claires. Quant au principal aménagement routier, il prévoit le remplacement de la bande longitudinale pour piétons (marquage jaune strié) par un trottoir bas ainsi que la création d'une traversée sécurisée pour accéder à la place de jeux. A noter que cette zone deviendra limitée à 30 km/h.

En matière de Synergie avec d'autres services, dans ce tronçon de rue, l'eau et le gaz ont été changés en 2004. Quant au raccordement au chauffage à distance, l'avant-projet ne prévoit pas de conduites dans ce secteur.

En ce qui concerne les incidences financières, il faut tenir compte du fait qu'il y a déjà eu la dépense pour l'Etude préliminaire jusqu'à l'avant-projet CHF 10'800.-, et l'analyse de l'état de la route pour un montant de CHF 1'457.10

C'est à l'unanimité que la commission nommée à ce sujet a accepté ce préavis et prie donc le conseil de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 10/21;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection et d'aménagement de la chaussée et des canalisations de la rue des Terreaux,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 293'000.- TCC, dont à déduire toute participation ou subside de tiers,**
 3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan des services**
 4. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Moudon, le 21 novembre 2021

Avni Iseni, Président et rapporteur